Crédit d'investissement de Fr. 998'000.- pour l'aménagement d'un giratoire à la jonction de la route de la Communance et de la rue Robert-Caze

1. CONTEXTE ET ORIGINE DU PROJET

De par sa localisation stratégique, l'aménagement d'un giratoire à la jonction de le rue Robert-Caze et de la route de la Communance est inscrit dans le projet d'agglomération PA3 et dans le Plan directeur Communance Sud afin d'assurer un développement cohérent et attractif de la zone d'activités qui est reconnue d'intérêt cantonal. Il est primordial que la Municipalité de Delémont aménage des dessertes de qualité pour ce secteur de la zone de la Communance, qui va encore se développer de manière importante, notamment pour les transports publics et la mobilité douce. Le giratoire permettra ainsi notamment d'assurer un retournement des bus et d'aménager des arrêts conformes à la Lhand, tout en facilitant l'accès de tous les véhicules, y compris les cycles, aux différentes entreprises de la zone.

1.1. Plan directeur localisé « Communance Sud »

Le projet d'agglomération de Delémont de 2° génération a conduit à la réalisation d'une planification directrice sur tout le territoire au Sud de la gare de Delémont dont le secteur Communance Sud réalisé en 2011. Ce périmètre est caractérisé par son attractivité qui provient de sa position exceptionnelle sur les grands réseaux de transport et des réserves dont il dispose pour l'accueil de nouvelles activités d'intérêt local, régional ou cantonal. Le présent projet d'aménagement d'un giratoire pour le rebroussement des bus est planifié à une échelle régionale et intercommunale, respectivement dans les projets d'agglomération et dans le plan directeur localisé « Communance Sud ».

1.2. Projet d'agglomération

Dans la cadre du développement actuel et futur du secteur de la zone d'activités d'intérêt cantonal de la Communance, plusieurs mesures ont été retenues. Pour les entreprises futures et celles déjà installées, la qualité de la desserte en transports publics de ce site est primordiale, de même que la facilité des entrées et sorties des entreprises dans les rues et sur les sites concernés. Afin de pouvoir assurer un retournement des bus à l'Ouest du viaduc de l'A16, une étude de faisabilité a été réalisée en 2016 : elle a permis de définir la variante de giratoire comme la solution la plus appropriée pour permettre aux bus d'effectuer cette manœuvre.

Dans ce cadre, cette proposition a été intégrée dans le projet d'agglomération – PA3, mesures 3.11, qui prévoit donc d'améliorer la desserte en transports publics de la zone d'activités de la Communance. Les bénéfices de cette mesure sont d'améliorer la qualité du système de transports en optimisant l'offre des transports publics et de rendre plus attractif le quartier concerné avec une desserte systématique aller et retour et ainsi encourager l'utilisation des transports publics avec la réduction de l'utilisation de l'automobile. Cette mesure permettra également de favoriser l'insertion des cycles et d'améliorer les entrées et sorties de la rue Robert-Caze ainsi que de l'usine Simon&Membrez.



Figure 1 : Extrait de plan directeur localisé "La Communance Sud" et localisation du giratoire concerné par la mesure 3.11 (flèche de droite)

La mesure 3.11 du Projet d'agglomération de Delémont de 3e génération (PA3) prévoit ainsi l'aménagement d'un rebroussement pour les bus. Cette mesure est complétée par l'aménagement d'arrêts de bus des deux côtés de la route juste en amont du futur giratoire, conformes à la Lhand, correspondant à la mesure 2.204e du projet d'agglomération de 2e génération (PA2). L'accord sur les prestations du projet d'agglomération de 3e génération (PA3), qui fixe les contributions fédérales pour les mesures concernées, est entré en force en 2020. Pour les mesures définies en priorité A dans le PA3, prêtes à être réalisées, ce qui est le cas de la mesure 3.11, le délai de mise en chantier est au plus tard mi-2025, faute de quoi les subventions seront perdues. Dans l'accord sur les prestations du PA3, la contribution fédérale maximale a été fixée à Fr. 100'000.- (hors TVA et renchérissement).



Figure 2 Extrait du schéma d'intention de la mesure 3.11 du PA3

Dans le futur, comme le montre la figure 1, un autre giratoire plus à l'ouest (flèche de gauche), pourrait être aménagé à plus long terme lorsque le tracé de la route cantonale RC18, mesure 1.34 (figure 2), sera aménagé.

1.3. Perspectives de développement de la zone d'activités Communance Sud

Dans le cadre du développement de la nouvelle zone d'activités de la Communance Sud, la modification du Plan d'aménagement local destinée à l'extension de cette zone d'activités sur une surface de 100'000 m² environ a été réalisée il y a plusieurs années. Une première étape d'équipements pour une surface de 60'000 m² environ a été concrétisée, qui a permis l'installation des entreprises actuelles. Actuellement, la deuxième étape du développement de cette zone d'activités est en cours de planification, qui permettra de poursuivre l'équipement de la zone, plusieurs projets privés étant actuellement à l'étude. De par sa localisation très stratégique le projet de giratoire revêt une grande importance pour l'accessibilité de cette zone d'activités puisqu'il est situé à l'extrémité Nord de la rue Robert-Caze, unique voie d'accès à la zone. Actuellement, la gestion du carrefour occasionne de longues files d'attente à certaines heures. Ce réaménagement permettra de fluidifier la circulation et permettra de résoudre la problématique liée à l'accès.

2. PERIMETRE ET CONTENU DU PROJET DE L'OUVRAGE

Le développement du projet a permis de mettre en évidence qu'une intégration de l'accès à l'entreprise Simon&Membrez SA au projet était inévitable mais surtout indispensable. En effet, la zone d'attente de l'entrée actuelle entre en conflit avec le flux traversant du giratoire et la sortie de l'usine ne respecte pas les distances minimales avec le giratoire.

2.1. Périmètre touché

Le projet de réaménagement du giratoire impose quelques adaptations des espaces privés situés aux alentours du projet, notamment sur les parcelles des entreprises Willemin-Macodel et Simon & Membrez.

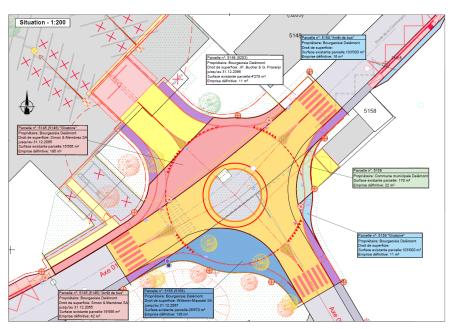


Illustration de l'aménagement prévu

Une séance de présentation du projet s'est déroulée en présence du propriétaire des terrains (Bourgeoisie) et des différents superficiaires. Tous les participants ont répondu favorablement à ce projet qui va améliorer la situation actuelle et plus particulièrement l'accès aux entreprises actuelles et futures du côté Sud.

3. TRAVAUX PREVUS SUR LE SECTEUR « RUE DE LA COMMUNANCE ET RUE ROBERT-CAZE »

L'avant-projet a défini les lignes directrices du futur projet pour résoudre la problématique des retournements des bus. Les aménagements définitifs sont le résultat d'une démarche participative et interactive entre les acteurs concernés.

3.1. Aménagements routiers

Actuellement la largeur totale de la route est de 7.00 m pour la route de la Communance et 6.50 m pour la rue Robert-Caze en double sens. A la jonction, le projet prévoit l'aménagement d'un giratoire de diamètre extérieur de 26 mètres qui permet le retournement de tous les type de bus et les livraisons notamment. Un Îlot central de 10 m de diamètre infranchissable sera construit au centre. Cette conception respecte les dernières normes. A l'entrée du giratoire, des îlots franchissables seront mis en œuvre pour garantir la séparation des flux, réduire les vitesses et sécuriser les manœuvres d'entrée et de sortie dans le giratoire pour les cycles. La continuité du trottoir de 1.50 m de largeur, sur tout le pourtour du giratoire, permettra aux piétons de rejoindre les nouveaux arrêts de bus en toute sécurité. L'accès à la station transformatrice des SID fait partie intégrante du projet et a été intégrée dans la conception du projet.

De part et d'autre du giratoire, un arrêt de bus aux normes Lhand sera réalisé et équipé d'abribus. L'éclairage sera complètement revu et adapté à la situation et aux normes actuelles. Les besoins des différents services techniques ont ainsi naturellement été adaptés et une coordination étroite a été assurée avec eux, en particulier les SID et CarPostal pour le dimensionnement.

3.2. Arrêts du bus

Sur la route de la Communance, deux arrêts de bus seront construits pour améliorer l'offre des transports publics et également le confort des usagers. D'une longueur de 14 m chacun, ils respecteront la norme Lhand et seront équipés d'un abribus.

3.3. Réseaux techniques

L'ensemble des réseaux souterrains a été analysé. Ils sont en bon état. Des travaux sont uniquement prévus pour la pose de nouveaux dépotoirs et éventuellement pour la mise à niveau des couvercles de chambres dans le secteur, ainsi que pour le raccordement des nouveaux candélabres. Un point d'eau au centre du giratoire est également planifié pour faciliter l'arrosage des futures plantations de la rondelle du giratoire. Les SID ont été étroitement associés au projet. L'éclairage sera également complètement revu et adapté à la situation et aux normes actuelles.

3.4. Aménagements paysagers

Une attention particulière sera portée sur les aménagements paysagers. Chaque arbre supprimé sera automatiquement compensé par une nouvelle plantation. Il faudra toutefois tenir compte des normes en matière de visibilité pour des questions de sécurité.

3.5. Emprises et servitudes

L'emprise du projet nécessite l'achat d'environ 420 m² appartenant à la Bourgeoisie. Les représentants des superficiaires, Simon&Membrez SA, Willemin Macodel SA, JP Bucher & G. Proserpi, et la Bourgeoisie ont été consultés. La Bourgeoisie est d'accord de vendre du terrain pour la réalisation de cet ouvrage, selon la convention en vigueur.

3.6. Déplacement de l'accès de l'entreprise Simon&Membrez

Le portail d'entrée de l'entreprise Simon&Membrez SA actuel sera déplacé, reculé et intégré dans une branche du giratoire. Pour des questions techniques évidentes, il est apparu très vite qu'il était nécessaire de modifier l'accès de l'entreprise Simon&Membrez et de l'intégrer en tant que 4° branche au projet de giratoire. Un point important dont il a fallu tenir compte et qui a été déterminant dans le choix du projet, est la distance à disposition entre la barrière de sécurité de l'entreprise et l'entrée du giratoire. Il s'agit en effet d'éviter un blocage du trafic si un camion remorque devait attendre devant le portail et de permettre également d'avoir plusieurs voitures en attente aux heures de pointes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Selon la règle appliquée pour tout projet de construction et d'aménagement, c'est le requérant qui produit un déplacement d'installations qui doit en supporter les frais. Toutefois, dans le cas présent, une discussion pour une participation financière de Simon&Membrez a été engagée afin de définir une contribution tenant compte des avantages de la solution retenue, en particulier au niveau de la fluidité des accès à l'entreprise, ainsi que de la remise à neuf de certaines installations. Cette discussion sera finalisée dans le cadre de la procédure de

publication et dans tous les cas avant le début des travaux naturellement. La participation financière sera déduite de la présente demande de crédit.

3.7. Procédure

La procédure d'autorisation de construire passera par un plan de route qui sera déposé publiquement pendant 30 jours. Le préavis favorable du Service des infrastructures cantonales mentionne que cet ouvrage va favoriser l'accessibilité à la rue Robert-Caze et présente une amélioration majeure par rapport à la situation actuelle, surtout pour la visibilité du trafic sortant de l'usine Simon&Membrez SA.

3.8. Réalisation

La réalisation se fera sous trafic avec la mise en place de feux de circulation qui réguleront la circulation pendant toute la durée du chantier. Avec cette solution, il faudra s'attendre à des bouchons aux heures de pointe et des difficultés de circulation le matin, à midi et le soir, ceci malgré une signalisation avancée au giratoire de Courtemelon et de Rossemaison. La réalisation se déroulera en plusieurs phases. Une première, au mois de juillet, pendant les vacances horlogères, avec le déplacement du portique d'entrée de Simon&Membrez, une seconde avec la réalisation de l'accès sur la rue Robert-Caze, une troisième avec la réalisation des arrêts de bus, une quatrième avec la rondelle centrale et, pour terminer, la couche de revêtement finale prévue en été 2022. Si le début des travaux devait être repoussé par rapport au planning établi, des modifications des phases de construction seront à réaliser, voire même un report des travaux à l'année prochaine.

A noter également qu'il était prévu au départ d'aménager une route de déviation comme celle réalisée lors des travaux d'aménagement du giratoire à la rue Victor-Helg, afin de limiter au maximum les perturbations du trafic et diminuer la durée du chantier, mais le Service UETP n'a pas obtenu l'accord de l'exploitant agricole. Par conséquent, cette solution sans trafic a dû être abandonnée au profit de la solution sous trafic avec feux de signalisation.

4. COHERENCE A GARANTIR AVEC LES PLANIFICATIONS COMMUNALES

Toutes les études et planifications communales ont naturellement été prises en compte, en particulier : Aménagement local - Conception directrice « Delémont, Cap sur 2030 », Plan directeur communal, Cadastre du bruit routier, Conception directrice et Plan directeur de l'énergie, Plan directeur des déplacements, Plan directeur de la mobilité douce, Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, Plan directeur Nature en ville, Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Plan général d'alimentation en eau potable (PGAE).

5. PLAN CLIMAT – DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT-CADRE

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est déjà effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO2 afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants.

Notice - Grille d'évaluation :

en gras les buts généraux du Plan climat et à la suite les modalités de prise en compte dans le présent projet

Bâtiments, logements et construction : réduire la consommation, prévoir une production d'énergie renouvelable dans tous les bâtiments appropriés, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)

- Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables
- Les eaux pluviales seront récoltées et conduites à la Sorne par le réseau

Energie : réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace

- Le présent crédit offre une opportunité de réduction de l'énergie consommée en améliorant la qualité du système de transports en optimisant l'offre des transports publics, en rendant plus attractif le quartier concerné avec une desserte systématique aller et retour et en encourageant ainsi l'utilisation des transports publics et du vélo avec la réduction de l'utilisation de l'automobile
- L'éclairage public sera naturellement conçu en intégrant les objectifs fixés dans le projet « Voie lactée » des SID

Mobilité : favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable

Le présent crédit s'inscrit totalement dans les objectifs fixés du point de vue de la mobilité

Biens de consommation : prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique

Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables afin de tenir compte des émissions grises dans toute la mesure du possible

Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics : prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)

Les aménagements extérieurs seront réalisés de manière durable en intégrant dans la mesure du possible d'un point de vue sécuritaire une arborisation aux abords du giratoire ainsi que des surfaces composées de prairies fleuries favorables à la biodiversité

Santé : protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des construction et aménagements réalisés

Le développement de l'offre en transports publics pour l'accès à cette zone d'activités d'intérêt régional s'inscrit pleinement dans la promotion de la santé en général, ce qui est d'autant plus important pour essayer de réduire les nuisances du trafic induit par les pendulaires

Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels: protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les rues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse

- L'ensemble des critères permettant d'améliorer les espaces naturels, la biodiversité et la gestion de l'eau seront pris en compte dans le développement du projet d'exécution; la plantation d'arbres et d'éléments arbustifs est prévue qui compensera les anciennes plantations; des éléments végétalisés favorables à la biodiversité sont également prévus au pied des arbres
- Les mesures permettant de lutter contre les dangers naturels, notamment par une gestion durable de l'eau, seront mises en place

6. ESTIMATION DES COÛTS

Devis total

Les coûts se répartissent de la manière suivante (base : estimation, précision +/- 10 %) :

Les couts se repartissent de la manière suivante (base : estimation, précision 47- 10 76) :		
 Aménagements urbains Travaux routiers (chaussée et trottoirs) Mobilier urbain, plantations, signalisation, travaux divers Acquisitions de terrains Divers et imprévus Honoraires Total TTC « aménagements urbains » 	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	35'000 39'000 59'000' 157'000
Arrêts de bus - Travaux génie civil et mobiliers - Divers et imprévus - Honoraires Total TTC « arrêts de bus »	Fr. Fr. <u>Fr.</u>	92'000 10'000 7'000 109'000
Réseaux d'eaux usées et d'eaux claires - Réseaux d'eaux usées et eaux claires - Divers et imprévus - Honoraires - Total TTC « réseaux d'eaux usées et eaux claires »	Fr. Fr. <u>Fr.</u>	36'000 4'000 5'000 45'000. -
 <u>Réseaux SID</u> Eclairage public part GC Eclairage public Divers et imprévus Honoraires Total TTC « réseaux SID » 	Fr. Fr. Fr. Fr.	19'000 14'000 4'000 3'000

Fr. 998'000.-

7. FINANCEMENT

Financièrement, le devis a été établi avec une précision de +/-10%. Le coût total est de Fr. 998'000.- TTC y compris achat du terrain et honoraires d'ingénieurs. A ce montant, peuvent être déduits les subventionnements fédéraux de Fr. 100'000.- pour la place de rebroussement des bus et de Fr. 20'700.- pour les arrêts de bus. Un montant de Fr. 900'000.- est inscrit au plan financier des investissements 2021.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			998'000
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	Х		

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	2,5 %	804'000	20'100
Taux de l'amortissement comptable pour l'arrêt de bus	5,0 %	109'000	5'450
Taux de l'amortissement comptable pour réseaux SID 20 ans	5,0 %	40'000	2'000
Taux de l'amortissement comptable pour STEP/PGEE 80 ans	1,25 %	45'000	563
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %	k		29'9401
Total de la charge financière annuelle			58'053

^{*} L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2019

8. PLANIFICATION

Sous réserve de la libération de la présente demande de crédit d'investissement, les travaux pourront démarrer au début de l'été et se termineront en principe à la fin de l'année 2021, voire début 2022.

9. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 998'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, la Commission de l'énergie et de l'eau ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 17 mai 2021

¹ Dont max. Fr. 1200.- pour les SID

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 17 mai 2021 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil communal :

<u>arrête</u>

- 1. Le crédit d'investissement de Fr. 998'000.- pour l'aménagement d'un giratoire à la jonction de la route de la Communance et de la rue Robert-Caze est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Florine Jardin Edith Cuttat Gyger